Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
ID : 040-214002966-20220307-DEL1007032022-BF

SEANCE DU 07 MARS 2022

DEPARTEMENT
Des Landes

Commune
De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Procurations : 5
Votants : 26

Date d'affichage :
1er mars 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 7 du mois de Mars 2022, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 1er mars 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Marie-Christine GRAZIANI, Marie-Astrid ALLAIRE, Juliane VILLACAMPA, Maud RIBERA, Coline COUREAU, Brigitte GLIZE, Martine BACON-CABY, Bernadette MAYLIE, Quitterie HILDELBERT, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Lionel CAMBLANNE, Franck LAMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Monsieur Jérémie ELAN
Absents : Ø
Pouvoirs :
Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE
Madame Léa GRANGER a donné procuration à Madame Bernadette MAYLIE
Monsieur Rémy MULLER a donné procuration à Madame Juliane VILLACAMPA
Monsieur Alain BUISSON a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE
Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Coline COUREAU

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2021 du budget annexe Forêt

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Forêt ;

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	469 855,10
Résultat d'investissement antérieur reporté	-97 886,72
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020	
Solde d'exécution de l'exercice	79 443,54

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
ID : 040-214002966-20220307-DEL1007032022-BF

Solde d'exécution cumulé	**-18 443,18**
RESTE A REALISER AU 31/12/2020	
Dépenses d'investissement	**4 850**
Recettes d'investissement	**0,00**
Solde	-4 850,00
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-23 293,18
Besoin de financement selon résultat 2021	23 293,18
TOTAL AFFECTE EN INVESTISSEMENT SUR 2022 au 1068	**125 060**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	59 235,81
Solde d'exécution cumulé	529 090,91
TOTAL A AFFECTER 002	**404 030,91**

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2021 de la section de fonctionnement du budget annexe Forêt comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068 = 125 060 €
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2022 = 404 030.91 €
(Report à nouveau créditeur 002)

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS